

Règlement du jeu de grattage distribué par La Pacifique des Jeux dénommé « 10XCASH »

Article 1 Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Pacifique des Jeux publié au JOPF et sur www.pdj.pf, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « 10XCASH » visés dans les avis correspondants.

Article 2 Émissions de tickets et prix du jeu « 10XCASH »

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 250 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 200 F.CFP.

Article 3 Lots du jeu « 10XCASH »

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	2.000.000 F.CFP	4.000.000 F.CFP
100 lots de	10.000 F.CFP	1.000.000 F.CFP
100 lots de	5.000 F.CFP	500.000 F.CFP
1 000 lots de	2.000 F.CFP	2.000.000 F.CFP
9 000 lots de	1.000 F.CFP	9.000.000 F.CFP
18 000 lots de	500 F.CFP	9.000.000 F.CFP
36 000 lots de	200 F.CFP	7.200.000 F.CFP
64 202 lots formant un total de		32.700.000 F.CFP

Le montant de chaque lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur un même ticket.

Article 4 Description du jeu « 10XCASH »

4.1. La surface du jeu du ticket comporte deux zones de jeu réparties comme suit :

- une zone de jeu dénommée « Vos numéros » composée de douze étoiles,
- une zone de jeu dénommée « Numéros gagnants » composée de trois pièces d'or,

4.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « Vos numéros » sont douze numéros avec leur transcription en lettres. A chaque numéro est associée une somme en francs CFP avec sa transcription en lettres ou en lettres et chiffres.

Dans la zone « Vos numéros » les joueurs pourront éventuellement découvrir un bonus multiplicateur, qui peut être : X2, X5 ou X10, à chaque symbole est associé sa transcription en lettres, à l'exclusion de tout autre coefficient.

Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « Numéros gagnants » sont trois numéros avec leur transcription en lettres.

Les numéros figurant sous la couche grattable des deux zones de jeu ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 à l'exclusion de tout autre numéro. Chacun de ces numéros ne peut pas figurer plus d'une fois au sein de la même zone de jeu.

Un montant en francs, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, est associé à chaque numéro présent sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS NUMEROS », parmi les montants suivants : 200F, 500F, 1.000F, 2.000F, 5.000F, 10.000F, 100.000F, 1.000.000F à l'exclusion de tout autre montant

4.3. Le joueur gratte la zone de jeu « Vos numéros » et découvre les douze numéros et les sommes en francs CFP associées. Un bonus multiplicateur peut s'y trouver, selon les modalités mentionnées à l'article 4.2. Il gratte ensuite la zone de jeu « Numéros gagnants » et découvre trois numéros selon les modalités mentionnées à l'article 4.2. S'il découvre, parmi les douze numéros inscrits dans la zone de jeu « Vos numéros », un ou plusieurs numéro(s) identique(s) à un ou plusieurs numéro(s) inscrit(s) dans la zone de jeu « Numéros gagnants », le ticket est gagnant et le joueur gagne la ou les somme(s) en francs CFP associée(s) au(x) numéro(s) découvert(s) dans la zone de jeu « Vos numéros » identique(s) au(x) numéro(s) de la zone de jeu « Numéros gagnants ».

Si le joueur découvre un bonus multiplicateur dans la zone « Vos numéros », alors il multiplier la somme de ses gains éventuels.

4.4. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Papeete, le 6 septembre 2023,

Par délégation de la Présidente-Directrice
Générale de La Française des jeux

Le Directeur Général de La
Pacifique des jeux

Charles LANTIERI

Thierry GABARRET